



BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « parkings »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « parkings »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « parkings »	4
2.2 La dette du budget annexe « parkings »	6
3. Le budget primitif du budget annexe « parkings »	7
3.1 La programmation pluriannuelle du budget annexe « parkings »	7
3.2 La section d'exploitation du budget annexe « parkings »	8
3.2.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	8
3.2.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	9
3.3 La section d'investissement du budget annexe « parkings »	10
3.3.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	10
3.3.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

Le budget primitif du budget annexe « Parkings » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de 2 015 113 euros ;
- ✓ en section d'investissement de 1 159 642 euros.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budget annexe parkings	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023	
<i>Recettes de gestion courante</i>	550 K€	803 K€	253 K€	46%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	876 K€	928 K€	52 K€	6%
Epargne de gestion courante (EBG)	-326 K€	-125 K€	201 K€	-62%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	-59%	-16%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	865 K€	772 K€	-93 K€	-11%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	11 K€	116 K€	105 K€	923%
Résultat exceptionnel large	853 K€	656 K€	-198 K€	-23%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	528 K€	531 K€	3 K€	1%
Taux d'épargne de gestion	96%	66%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	111 K€	114 K€	3 K€	3%
<i>Recettes réelles</i>	1 415 K€	1 575 K€	160 K€	11%
<i>Dépenses réelles</i>	998 K€	928 K€	-71 K€	-7%
Epargne brute (EBE)	417 K€	647 K€	230 K€	55%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	29%	41%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	439 K€	187 K€	-252 K€	-57%
Epargne nette (ENE)	-22 K€	460 K€	482 K€	-2153%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-2%	29%		

Au budget primitif 2023, l'épargne de gestion courante du budget annexe « parkings » inverse la tendance. En effet, le taux d'épargne en 2022 était de -59%, il augmente à -16%. Cette amélioration est due principalement à l'augmentation des recettes de gestions courantes +253K€ en 2023 par rapport à 2022.

A contrario, le taux d'épargne de gestion est en baisse passant de 96% à 66%. Cette baisse s'explique par la réduction des recettes de produits exceptionnelles de 11% correspondant à la participation du budget principal au budget annexe. Cependant, le niveau d'épargne reste largement suffisant pour permettre au budget annexe de dégager de l'autofinancement.

S'agissant du taux d'épargne brute, il passe de 29% à 41%. Ce niveau d'épargne s'améliore du fait de la stabilité des intérêts de la dette face à l'augmentation des recettes réelles. En effet, la participation du budget principal améliore ce niveau d'épargne.

Par voie de conséquences, le taux d'épargne nette s'améliore significativement en passant de -2% en 2022 à 29% en 2023. Ainsi, la capacité d'autofinancement nette progresse et permet de limiter le recours à l'emprunt au budget primitif 2023.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « parkings ».

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	4 344 K€	424 K€	1 K€	187 K€	4 108 K€

Le stock de dette sera en diminution pour l'exercice 2023 du fait d'un remboursement de capital de la dette (424 K€) supérieur au montant d'emprunt d'équilibre prévisionnel pour l'année 2023 (187 K€).

3. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Libellé opération du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Reste à mandater au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Travaux aménagements parkings	3 003 000,00	1 470 271,82	519 209,94	66%	295 000,00	-	n/c

La programmation pluriannuelle du budget annexe « parkings » ne contient qu'une opération relative aux travaux d'aménagement.

L'opération regroupant les projets relatifs aux travaux d'aménagement sur les parkings d'Istres, de Martigues et de Carry-le-Rouet présente un taux d'avancement de 66%.

3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

3.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution du BP 2023 / Total voté 2022 en %
Recettes réelles	1 393 K€	1 415 K€	1 575 K€	11%
Recettes de gestion courante	528 K€	550 K€	803 K€	46%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	80 K€	250 K€	213%
75 - Autres produits de gestion courante	528 K€	470 K€	553 K€	18%
Autres recettes de fonctionnement	866 K€	865 K€	772 K€	-11%
76 - Produits financiers			0	
77 - Produits exceptionnels	866 K€	865 K€	772 K€	-11%
Recettes d'ordre	441 K€	441 K€	441 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	441 K€	441 K€	441 K€	0%
Total recettes d'exploitation	1 834 K€	1 855 K€	2 015 K€	9%
002 - Excédent reporté	247 K€	79 K€		-100%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	2 081 K€	1 935 K€	2 015 K€	4%

Les recettes d'exploitation du budget annexe « parkings » sont en augmentation de 4% et s'établissent à 2 015K€.

Cette augmentation résulte :

- ✓ De la pérennisation des recettes tarifaires (chapitre 70) du parking d'Istres qui enregistrent une hausse de 213% soit + 170K€ par rapport à 2022. Cette hausse des recettes tarifaires s'explique par les interventions de la Métropole afin de régler de nombreux désordres ayant eu un impact sur les recettes (diverses pannes, dont celle des barrières d'accès, inondation, ...)
- ✓ De plus, les recettes du parking de Carry-le-Rouet inscrivent également une hausse de 18% soit + 83K€ ;
- ✓ La participation du budget principal a été réduite de 11% soit – 93K€ permise par l'augmentation des recettes de gestion courante.
- ✓ S'ajoute à cela les dotations aux amortissements qui restent stables pour un total de 441K€.

3.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution du BP 2023 / Total voté 2022 en %
Dépenses réelles	1 076 K€	998 K€	1 043 K€	4%
Dépenses de gestion courante	954 K€	876 K€	928 K€	6%
011 - Charges à caractère général	606 K€	528 K€	580 K€	10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	347 K€	348 K€	348 K€	0%
65 - Autres charges de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0%
Autres dépenses d'exploitation	122 K€	122 K€	115 K€	-6%
66 - Charges financières	120 K€	121 K€	114 K€	-6%
67 - Charges exceptionnelles	2 K€	1 K€	1 K€	0%
68 - provisions	0		0	
Dépenses d'ordre	1 005 K€	936 K€	972 K€	4%
023 - Virement à la section d'investissement	535 K€	455 K€	491 K€	8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	470 K€	481 K€	481 K€	0%
Total dépenses d'exploitation	2 081 K€	1 935 K€	2 015 K€	0 K€
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	2 081 K€	1 935 K€	2 015 K€	0 K€

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 2 015K€ soit une augmentation de +8%. Cette augmentation se décline comme il suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 10% soit +52K€. Ces crédits de paiement se répartissent ainsi : 132K€ pour le parking de Carry-le-Rouet, 183K pour le parking d'Istres et 233K€ pour les parkings de Martigues ;
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) restent stables entre 2022 et 2023 ;
- ✓ Les intérêts de la dette diminuent de 6% entre 2022 et 2023.
- ✓ S'ajoute à cela les dotations aux amortissements qui restent stables pour un total de 491K€.

La section d'exploitation dégage au budget primitif 2023 un autofinancement (chapitre 021) de 491K€ soit une augmentation de 8%.

3.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

3.3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution du BP 2023 / Total voté 2022 en %
Dépenses réelles	1 469 K€	935 K€	719 K€	-23%
Dépenses d'équipement	1 085 K€	519 K€	295 K€	-43%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)			0	
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)			0	
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)			0	
Total des opérations d'équipement	1 085 K€	519 K€	295 K€	-43%
Dépenses financières	384 K€	416 K€	424 K€	2%
16 - Emprunts et dettes assimilées	384 K€	416 K€	424 K€	2%
26 - Participations et créances rattachées			0	
27 - Autres immobilisations financières			0	
45 - Opérations pour le compte de tiers (6)			0	
Dépenses d'ordre	441 K€	441 K€	441 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	441 K€	441 K€	441 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total dépenses d'investissement	1 909 K€	1 375 K€	1 160 K€	-16%
001 - Solde d'exécution négatif	344 K€	168 K€		-100%
Total dépenses d'investissement cumulées	2 253 K€	1 543 K€	1 160 K€	-25%

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 1 160K€ soit une baisse de 25%. Les crédits sont répartis comme suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement sont en diminution de 43% soit -225K€ par rapport à 2022 correspondant à des travaux sur le parking de Carry-le-Rouet pour 95K€ et le parking des Arnavaux d'Istres pour 200K€ ;
- ✓ Une augmentation de l'annuité du capital de la dette de 2% soit 8K€.
- ✓ S'ajoute à cela les dotations aux amortissements qui restent stables pour un total de 441K€.

3.3.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution du BP 2023 / Total voté 2022 en %
Recettes réelles	1 248 K€	607 K€	187 K€	-69%
Recettes d'équipement	904 K€	439 K€	187 K€	-57%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			0	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	904 K€	439 K€	187 K€	-57%
16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			0	
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	344 K€	168 K€	0	-100%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)			0	
106 - Réserves	344 K€	168 K€		
165 - Dépôts et cautionnements reçus				
27 - Autres immobilisations financières				
45 - Opérations pour le compte de tiers (6)				
Recettes d'ordre	1 005 K€	936 K€	972 K€	4%
021 - Virement de la section de fonctionnement	535 K€	455 K€	491 K€	8%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	470 K€	481 K€	481 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales			0	
Total recettes d'investissement	2 253 K€	1 543 K€	1 160 K€	-25%
001 - Solde d'exécution positif				
Total des recettes d'investissement cumulées	2 253 K€	1 543 K€	1 160 K€	-25%

Les recettes d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 1 160K€. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation est de 491K€ soit une augmentation de 8% ;
- ✓ S'ajoute à cela les dotations aux amortissements qui restent stables pour un total de 481K€.

L'autofinancement permet de contenir le recours à l'emprunt en 2023 à 187K€ soit une baisse de 57% par rapport à 2022.